

Concilier

optimisation des revenus et protection sociale efficace

Des réponses sur mesure pour envisager l'avenir sereinement

Une démarche et une offre adaptée à votre situation personnelle

Être là à chaque étape importante

Votre situation personnelle et professionnelle évolue dans le temps, ce qui rend nécessaire l'actualisation périodique des solutions vous concernant vous et votre entreprise. Votre interlocuteur spécialisé Meditec Provence vous accompagne dans la gestion efficace de votre protection sociale et dans l'optimisation de vos revenus. Il évalue avec vous les impacts des événements qui ponctuent le cycle de la vie, et est à vos côtés pour :

- prévoir toute incapacité professionnelle,
- préparer votre retraite (évaluer les droits, financer les besoins complémentaires),
- optimiser les économies fiscales (impôt sur le revenu),
- adapter votre statut à la croissance de l'entreprise,
- envisager la transmission de votre entreprise.

Ensemble, faisons le bilan de votre situation

Les conseils de Meditec Provence vont intégrer votre stratégie personnelle de rémunération et de prévoyance, tout en réfléchissant à la pérennité et au développement de votre entreprise.

Cette "alchimie" suppose une étude détaillée de vos revenus, de votre situation familiale et de la fiscalité y afférent.

Les solutions passent en effet par un examen préalable de votre situation sociale et la définition de vos besoins en matière de prévoyance et de retraite. Elles peuvent nécessiter des arbitrages : quel statut convient le mieux à votre situation? Devez-vous privilégier salaires ou dividendes?...

Rencontrons-nous et faisons le point!

Nos prestations et domaines de compétence :

- Etude du passage en société,
- Etude des modalités de rémunération,
- Etude du statut social du conjoint,
 - Analyse de votre protection sociale,
 - Accompagnement dans la mise en place de contrats Madelin,
 - Analyse du dossier retraite,
 - Bilan social.

Meditec Provence les a conseillés

Jean-Yves C.

Activité : gérant minoritaire
d'une SARL de 55 salariés

**"Le statut de salarié que j'ai choisi lors
de la création de mon entreprise, il y a 20 ans,
est-il toujours le mieux adapté à ma situation?"**

Compte tenu de son âge, et de son niveau de revenus, Meditec Provence lui conseille d'adopter le statut de travailleur non salarié, de façon à optimiser sa rémunération. Un bilan personnalisé de sa couverture sociale (maladie, indemnités journalières, invalidité, retraite, décès) est réalisé. Pour pallier les différences de couverture sociale dues au changement de statut, Jean-Yves C. complète sa couverture avec une assurance privée.

Résultats : il a désormais une couverture sociale améliorée (ses revenus en retraite reposent désormais en grande partie sur des contrats de capitalisation qu'il maîtrise) et il a réalisé des économies substantielles de cotisations! Son changement de statut a également été l'occasion de revoir la répartition du capital de sa société et de le mettre en adéquation avec ses intérêts dans une perspective ultérieure de transmission de l'entreprise.

Gérard G.

Activité :
plombier indépendant

**"Je viens d'avoir 50 ans
et souhaite faire le point sur ma retraite."**

Gérard G. a commencé sa carrière dans la plomberie en tant qu'apprenti, puis après quelques années de salariat, il a quitté ce statut pour se mettre à son compte. Son conseil Meditec Provence lui propose de réaliser un bilan de retraite en établissant un diagnostic personnel de sa situation (reconstitution de carrière auprès des différentes caisses) afin de définir la stratégie la mieux adaptée. Il présente à Gérard G. un récapitulatif de ses droits à retraite (ses droits personnels ainsi qu'une approche des droits de reversion de son épouse).

Gérard G. s'aperçoit que son niveau de pension sera trop faible par rapport à son niveau de vie actuel. Il étudie avec son interlocuteur Meditec Provence les différentes solutions qui s'offrent à lui pour optimiser sa retraite : simuler le montant des droits à venir en fonction de plusieurs hypothèses de rémunération, envisager un changement de statut, souscrire un contrat de retraite complémentaire (*loi Madelin...*). Avoir réalisé un bilan retraite à temps avec Meditec Provence lui a permis de faire le point avec un spécialiste indépendant et objectif et d'envisager sereinement son avenir!